

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/02/2020

Présents : MME MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme LE BRETON GUENEGO. M. SAYER. (excusés). Mme DUPUIS.

MME MALVILLE a été nommée secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 février 2020

2020-02-01 Réhabilitation bâtiment Rue du Calvaire : plan de financement

Dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment en centre bourg en 2 logements locatifs sociaux et de 2 locaux tertiaires, Monsieur Le Maire propose de valider le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
- Charge foncière	160 469	- Subvention Etat	6 827
- Travaux	497 800	- Conseil Départemental	6 000
- Honoraires	65 441	- Questembert Communauté	5 000
- Révisions	33 643	- DSIL	82 500
		- DETR	105 000
		- Pays -Région	103 109
		- Prêt PLUS CDC	90 000
		- Prêt PLAI CDC	90 000
		- Prêt compl. et autofinancement	268 917
TOTAL	757 353		757 353

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de valider le plan de financement de la réhabilitation du bâtiment.

2020-02-02 Adhésion des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable (SIAEP) de la Région de Questembert au 1^{er} janvier 2021.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.5211-5, L. 5211-18 et L. 5212-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 août 1960 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable de la Région de Questembert ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2018 portant modification des statuts du syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable de la Région de Questembert ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 portant extension du périmètre du SIAEP de la région de Questembert aux communes de Caden et de Malansac au 1^{er} janvier 2020,

VU la délibération du conseil municipal de la Commune de PLUHERLIN en date du 19 septembre 2019 et celle du conseil municipal de la Commune de SAINT-GRAVÉ du 12 septembre 2019 portant demande d'adhésion au SIAEP de la Région de Questembert au 1^{er} janvier 2021,

Considérant qu'en application de l'article 2 des statuts du SIAEP de la Région de Questembert l'adhésion à ce dernier emporte l'adhésion à la compétence obligatoire : « *étude du projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du service d'eau* » ;

Considérant l'intérêt général du SIAEP de la Région de Questembert et des communes membres de faire droit à la demande d'adhésion des communes de Pluherlin et de Saint-Gravé au SIAEP de la Région de Questembert,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : d'approuver la demande d'adhésion des communes de PLUHERLIN et de SAINT-GRAVÉ au SIAEP de la Région de Questembert au titre de la compétence obligatoire « *étude du projet d'alimentation en eau potable, la réalisation des travaux et l'exploitation du service d'eau* », à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

2020-02-03 Budget commune : Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2019, qui laisse apparaître un excédent de 447.465,89 € en section de fonctionnement et un déficit de 263.467,94 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 183.997,95 €.

2020-02-04 Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 (Budget Commune)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 (Budget Commune)

- Capacité de financement de la section de fonctionnement : 447.465,89 €

- Besoin de financement de la section d'investissement : 304.379,94 €

M. Le Maire propose l'affectation du résultat au financement de la section d'investissement pour 304.379,94 € (c/1068) et 143.085,95 € (c/002) en section de fonctionnement du BP 2020.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2020-02-05 Budget Commune : Compte de gestion 2019

2020-02-08 Budget annexe Logements Sociaux : Compte de gestion 2019

2019-02-10 Budget annexe LT St-Aignan : Compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2020-02-06 Budget annexe : Logements sociaux / Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le Compte Administratif de 2019, qui laisse apparaître un excédent de 72.697,32 € en section de fonctionnement et un déficit de 11.858,79 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 60.838,53 €.

2020-02-07 Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 (Budget Annexe Logements sociaux)

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 (Budget Annexe Logements Sociaux)

- Capacité de financement de la section de fonctionnement : 72.697,32 €
- Besoin de financement de la section d'investissement : 11.858,79 €

M Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat au financement de la section d'investissement pour 11.858,79 € (c/1068) et 60.838,53 € (c/002) en section de fonctionnement du BP 2020.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition.

2020-02-09 Budget Annexe LT St-Aignan : Compte Administratif 2019

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif de 2019, qui laisse apparaître un déficit de 9.077,31 € en section de fonctionnement et un déficit de 73.692,00 € en section d'investissement, soit un déficit global de clôture de 82.769,31 €.

2020-02-11 Soldes des comptes 4541 et 4542 : écriture de régularisation

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange avec M. Le Trésorier de Questembert lui faisant part d'une opération non équilibrée à la balance comptable. Cette opération concerne une opération pour compte de tiers réalisée entre 2007 et 2008 sur les comptes 4541 (dépenses) et 4542 (recettes). A la fin de cette opération, en matière de dépenses, 45 429,22 € ont été mandatés et 39 959,81 € ont été titrés. La différence s'élève donc à 5 469,41 € de dépenses en plus par rapport aux recettes titrées.

Compte tenu de l'antériorité des opérations il convient, sur proposition de M. Le Trésorier, de prendre une délibération par laquelle le Conseil Municipal l'autorise à régulariser le déséquilibre des comptes 4541 et 4542 qui enregistrent les opérations réalisées par la commune pour le compte de tiers.

Le Conseil Municipal demande au trésorier de passer l'écriture d'ordre non budgétaire : débit c/1068 pour 5 469,41 € et crédit c/4541 pour 5 469,41 €.

2020-02-12 Choix du nom de l'immeuble « Bédard »

En vue de l'opération de réhabilitation d'un bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage situé « 3 rue du Calvaire », le Conseil Municipal décide de nommer l'immeuble et valide « La Locomotive ».

Echange amiable entre la Commune et Mme DE MONTI Catherine

Le Conseil Municipal accepte un échange amiable entre la Commune et Mme DE MONTI Catherine domiciliée à Larré « 11 rue du Calvaire ».

Mme DE MONTI cède à la Commune une partie de la parcelle ZP n° 83 localisée au Nord-Ouest d'une superficie de 15 m² située à « 11 rue du Calvaire » en échange d'une partie de voirie contigüe de cette même parcelle localisée au Sud-Ouest pour une surface de 16 m².

La Commune prend à sa charge 50 % du montant des frais et l'autre moitié sera à la charge de Mme DE MONTI.

Consultation mission « diagnostic amiante » / Réhabilitation d'un bâtiment « 3 rue du Calvaire »

Une consultation a été lancée pour la mission de diagnostic technique amiante avant travaux relative au projet de réhabilitation d'un bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage situé « 3 rue du Calvaire ».

Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide de confier la mission à la Société A2 DIAGNOSTIC de Ploërmel pour un montant de 958,33 € H.T.

Consultation mission SPS / Réhabilitation d'un bâtiment « 3 rue du Calvaire »

Une consultation a été lancée pour la mission SPS (Sécurité – Protection – Santé) relative au projet de réhabilitation d'un bâtiment en locaux tertiaires au rez de chaussée et logements locatifs sociaux à l'étage situé « 3 rue du Calvaire ».

Après analyse des offres, le Conseil Municipal décide de confier la mission à la Société MAHÉ ENVIRONNEMENT de Vannes pour un montant de 2 745 € H.T.

Aménagement d'une classe / devis supplémentaire / Société ELTIC

Dans le cadre de l'aménagement d'une classe, de sanitaires et d'un préau à l'école « Les Petits apprentis », le Conseil Municipal accepte un devis supplémentaire de la Société ELTIC de Saint-Avé relatif à la pose d'une horloge sur le portail pour un montant de 315,40 € H.T.